



Québec, le 28 octobre 2015

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 23 octobre 2015, relativement à l'obtention de :

Copie de l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et le ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Cette entente a été officialisée le 13 octobre 2015 par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Christine St-Pierre, et la consule générale de Chine à Montréal, Zhao Jiangping, avec le concours du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport, François Blais.

En réponse à votre demande, veuillez noter que cette entente est publique et accessible; vous pouvez la consulter sur le site web du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, à l'adresse suivante :

<http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ententes-et-engagements/presentation>, dans la section ententes internationales.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp
p.j.